

Réunion adhérents 11 Octobre

Aménagements cyclables des différents quartiers d'Angers

Quartiers non étudiés : Deux Croix Banchais, Hauts de Saint Aubin, Lac de Maine

### **Analyse de la cartographie (sorties SIG)**

#### **Belle-Beille**

- Manque le chemin de la Haloperie qui est une voie verte
- En haut de la rue de la Barre, la voie verte de l'allée du Petit Montplais n'est pas présente (le long de l'école de la barre vers la passerelle vers Lac de Maine)
- Manque la bande cyclable sur le boulevard Beaussier entre l'avenue Patton et la rue du Nid de Pie
- Pas de zone de courtoisie devant le collège Rabelais
- Rue Pierre Sorin: absence de la piste cyclable sur le plan
- Nouvel itinéraire cyclable au niveau de la salle Claude Chabrol et le nouveau lotissement

#### **Centre-ville, Lafayette**

- Bd. Yvonne Poirel, piste cyclable du Pont Noir et quid de la piste qui démarre sur le trottoir ?
- Rue Létanduère, avec le tram, oublié ?
- Rue Mirabeau, zone 30 non notée.
- Vers la Madeleine, contresens vélo.
- Rue de Bel-Air, piste.
- Cale de la Savate, devant le Quai, erreur de localisation de la piste.

#### **Justices, Madeleine, Saint Léonard**

- Rue Saint Léonard identifiée avec des bandes cyclables alors que ce qui est dessiné au sol n'en est pas une puisque largeur insuffisante
- Chemin du Prieuré : il est identifié sur la carte comme un chemin alors qu'il est goudronné et utilisé par les piétons, vélos et 2 roues motorisés (malgré les barrières souvent non cadenassées). Quel est son statut ? Voie piétonne ou voie verte
- Chemin du Cormier : il est identifié comme voie piétonne sur la carte mais aucune signalétique sur le terrain

#### **Monplaisir**

- Sur le plan le double-sens de la rue du Pré-Pigeon ne figure pas

#### **Roseraie**

- Jean XXIII : il existe une zone à 20 sur trottoir en direction du Centre de tri notée à 30 sur le plan

Pas de remarques sur Douvre et Saint Serge Ney Chalouère

## Arceaux et peintures

### Centre-ville, Lafayette

- Av. de Contades, en remontant la piste depuis la place Lafayette, quand on coupe la rue, les voitures ne nous cèdent pas toujours le passage (picto vélo totalement effacé).
- Pont de Contades : peinture très effacée à partir du parking Marengo
- Quelques garages-vélos (cages) en Centre-ville
- Un petit bout de piste quand on sort de la piste de la place Lafayette pour s'insérer rue Dupetit Thouars.
- Un accès de la place de l'Académie, pour rentrer dans la rue Delaage
- Arceaux devant l'hôtel du Roi de Pologne, places Lafayette et Leclerc (marché) et devant ou près du Château.
- A la bibliothèque centrale, difficile d'accéder aux arceaux.
- Repeindre régulièrement les pictos vélo effacés.
- Pont de la Basse Chaîne, vers Centre-Ville, impossible de « stocker » des vélos au feu ; En avançant de quelques mètres les vélos (jusqu'au feu intermédiaire), on évite le conflit avec les voitures qui tournent à droite.

### Justices, Madeleine, Saint Léonard

- Rue des Mortiers et Toucheronde : enlever la peinture des bandes de courtoisie puisque le code de la route permet maintenant au vélo de se mettre au milieu de la chaussée en cas de danger (dans cette situation, c'est à l'approche des carrefours et en courbe car rue étroite)

## Réfections de chaussée

### Belle-Beille

- Revoir le revêtement de la piste cyclable avant la passerelle qui mène au Lac de Maine

### Doutre

- Boulevard Clémenceau puis Dumesnil en descendant vers le Quai la voie bus + vélo est dans un état catastrophique avec beaucoup d'ornières dangereuses

### Saint Serge Ney Chalouère

- Rue de Rennes : sens cyclables très mauvais dans un sens

## Points noirs et aménagements à revoir

### Centre-ville, Lafayette

- Hôtel du Roi de Pologne, le Sas vélo est inutilisable pour tourner à gauche (trop court), Basse chaîne.
- La descente du Bd du roi René, compliquée par les voitures qui coupent la piste sans regarder à droite.
- Rue Létanduère, les cyclistes se sentent insécurisés par la cohabitation avec les piétons, les rails qui posent toujours problème...
- Place André Leroy, cohabitation difficile dans le flux et rues Rabelais et Volney très passantes. Prévoir un marquage au sol indiquant la priorité de la rue Desjardins quand feu vert simultané rue Desjardins et rue Rabelais.
- Rue de Brissac, au carrefour de la rue Panaget malgré le marquage en rouge
- Rue Bressigny, contresens difficile ou impossible si voiture garée.
- Après la place du Lycée, la Zone 30 n'est plus du tout respectée rue Célestin Port.
- Carrefour Foch- Haras, difficile de s'insérer sur la piste cyclable sur trottoir, vers le roi René (piétons qui attendent au feu) et manque de lisibilité sur trottoir devant Casino.
- Rue St Aubin, angle du bd Foch, la rue est rétrécie par un petit dénivelé dangereux (plate-forme) pour le resto du coin.

### Doutre

- Bretelle cycliste de sortie du Pont confluences (CHU) qui ne peut être empruntée que dans un sens (sortie du pont). Il faudrait pouvoir la reprendre quand on vient du côté de l'Île Saint Aubin et qu'on prend le pont
- Place Bichon, au veu Bd Daviers au bout de la voie bus+vélo quand on finit de monter, si on veut aller tout droit Bd Clémenceau on se fait souvent couper la route par les automobilistes qui tournent à droit rue Saint Lazare. Comme on est séparé du trafic par un terre-plein, les voitures ne nous prennent pas en compte dans la traversée du carrefour. Il faudrait mettre un feu spécifique bus+vélo qui passe au vert avant le trafic automobile
- Trouver une solution à l'aménagement existant pour pouvoir prendre le pont de Basse Chaîne quand on vient du Quai
- Intersection rue Valentin/rue du Figuier, l'entrée dans le contre-sens cyclable rue du Figuier est dangereuse car absence de visibilité de ce qui vient de la rue Valentin en descente dans le virage

### Justices, Madeleine, Saint Léonard

- Des aménagements pour limiter la vitesse dans des rues en zone 30 mais larges et droites : rue des Ponts de Cé, rue de Villesicard (bandes cyclables au moins de la rue des Ponts de Cé au boulevard de la Marianne car forte largeur), rue Gabriel Lecombe (étudier bandes cyclables)
- Limiter la vitesse à 30 sur le boulevard de la Marianne dans la partie qui va de la rue de Villesicard au rond-point avant super U car beaucoup de traversées piétons-vélos au croisement de la rue de Pise-chemin du Prieuré, cohérence avec zone 30 de l'ensemble des rues adjacentes et distance entre 2 carrefours qui ne justifie pas le 50 à l'heure

### Roseraie

- Autour du lycée Chevrollier, vérifier la continuité cyclable de la rue Létanduère au boulevard Portet, avec une piste cyclable à envisager
- Renforcer la zone apaisée pour un lien entre accès centre ville et pôle Orgemont : rue du docteur Guichard, rue d'Orgemont, rue du château d'Orgemont , vers le centre des apprentis et les espaces Pierre Cointreau
- Bandes cyclables systématiques sur les boulevard à 50 : Portet (école de l'Immaculée conception), Millot, Bédier
- Jean XXIII : il existe une zone à 20 sur trottoir en direction du Centre de tri (noté à 30 sur le plan) qui s'arrête brutalement à 2 mètres du carrefour
- Avenue Maurice Tardat : une voie cyclable sur toute la longueur dans les deux sens. Devant le jardin de la Roseraie transformer les bandes de « courtoisie » en voies cyclables
- Rond-point Winston Churchill : un bitume rouge serait intéressant sur ce lieu d'échange complexe
- Liaison Angers/Les Ponts-de Cé par le boulevard de Lattre de Tassigny jusqu'au boulevard David d'Angers (Les Ponts-de Cé) piste cyclable dans les deux sens, sur toute la longueur

### **Saint Serge Ney Chalouère**

- faciliter les accès pour les vélos autour de la place Ney :
  - Double sens cyclable rue de Belfort (actuellement rue en sens unique), manque le « sauf vélos »
  - Rue Montrieux : marquer une voie cyclable (lien entre place Ney et avenue Besnardière)
- Souhait de mise à 30 de la rue du Vaugareau pour marquer la liaison avec l'ensemble du quartier (cohérence de zone 30). Cette rue est équipée de pistes cyclables et débouche d'une part sur boulevard Allonneau équipé de pistes cyclables et de l'autre sur la rue de la Chalouère à 30.
- Revoir le croisement rue de la Brisepotière/Louis Blanc/ Chalouère. Les deux ronds-points sont de « faux ronds points » peints qui ne diminuent pas la vitesse rue de la Chalouère et où les priorités ne sont pas respectées
- Avenue Marie-Talet : liaison impossible en venant de la rue Boisnet